

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

Assemblée communale extraordinaire
Mardi 6 octobre 2026 à 20h00
Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 juin 2026.
3. Discuter et voter le crédit de construction de CHF 77'000 pour la remise aux normes et l'automatisation des installations communales d'eau potable de la source de Grandfontaine, en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et sa consolidation, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Informations générales sur la rénovation du bâtiment scolaire et communal.
5. Discuter et voter le projet de la Société de la Férouse relatif au financement, à la réalisation, à la propriété, à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion de la cantine de la Férouse, et décisions y relatives :
 - a. Prendre connaissance des statuts de la Société de la Férouse ;
 - b. Discuter et voter un droit de superficie à accorder à la Société anonyme de la Férouse d'une durée de 50 ans sur la parcelle n° 1189 ;
 - c. Sous réserve de l'acceptation du point B : Autoriser l'acquisition de 499 actions de la Société de la Férouse pour un montant de CHF 49'900 ;
 - d. Sous réserve de l'acceptation des points B et C : Autoriser l'octroi d'une subvention de CHF 50'100 à la Société de la Férouse.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal **www.grandfontaine.ch** en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le dossier qui concerne le projet de la Société de la Férouse, au point 5, peut être consulté au bureau communal.

Grandfontaine, le 21 septembre 2026

Au nom du Conseil communal